



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :  
6 février 2025

Délibération n° 2025-02-06/12  
Direction des affaires culturelles

Le 6 février 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 31/01/2025

**ETAIENT PRESENTS (26) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassset, Fayol da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Verna à M. le Maire, Mme Roy à Mme Brassset, M. Zontone à M. About, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Duranteau à Mme Jason, Mme David à M. Corceiro

**ABSENTS EXCUSES (01) :**

M. Zakaria

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** M. NAUDET

**OBJET :** Création des règlements intérieurs de l'espace culturel le Trèfle et de sa médiathèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions concernant les établissements recevant du public,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

VU la délibération n° 09.10.08.15 portant sur l'actualisation du règlement de la bibliothèque municipale de la Ville,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250220-DEL2025020612-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2025

**VU** la délibération n°2024-11-14/07 portant création de la tarification de l'espace culturel Le Trèfle,

**CONSIDERANT** que l'espace culturel Le Trèfle ouvrira en 2025 et qu'il convient de déterminer des règles et usages pour la bonne tenue du lieu et ainsi garantir son bon fonctionnement,

**CONSIDERANT** que l'espace culturel du Trèfle et sa médiathèque auront chacun un règlement intérieur permettant de poser un cadre spécifique et adapté à chaque lieu,

**CONSIDERANT** que le règlement de la médiathèque est subordonné au règlement intérieur général de l'espace culturel Le Trèfle,

**VU** le projet de règlement intérieur général de l'espace culturel Le Trèfle et ses annexes,

**VU** le projet de règlement intérieur de la médiathèque du Trèfle et ses annexes,

**VU** l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 15 janvier 2025,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Umnus,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

PAR trente voix POUR  
ET deux abstentions,

**APPROUVE** les propositions de création du règlement intérieur général du Trèfle, celui de sa médiathèque et leurs annexes respectives,

**ABROGE**, en conséquence, à compter de l'ouverture de l'espace culturel et de la médiathèque, l'ancien règlement de la bibliothèque municipale adopté par la délibération n° 09.10.08.15,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire  
  
Nicolas NAUDET  


Le Maire  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHAANO  


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 20 FEV. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 FEV. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 FEV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250220-DEL2025020612-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2025